RICI v1.3 - 12122019 -

Compte tenu des réductions et crédits d'impôt retenus en 2019 pour votre impôt sur le revenu, vous bénéficiez de cette mesure, et, à ce titre, d'un chèque d'un montant de 555 euros.

Ce chèque doit être encaissé sur votre compte bancaire.

Dans le cadre du prélèvement à la source, vous devez obligatoirement communiquer à l'administration fiscale vos coordonnées bancaires pour toute opération de paiement ou de restitution relative à votre impôt sur le revenu. Aussi, je vous invite à vous rendre sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » dans votre espace particulier pour procéder à la mise à jour de vos coordonnées bancaires.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public

13.01.009 – IMPRIMERIE NATIONALE 2011 – 02 38600 PO

CHÈQUE N° 8517798

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSOR PUBLIC

Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS

à rédiger exclusivement en euros

€

à l'ordre de MME GATARD DOMINIQUE

€*******555,00**

63007
67000

Payable en France

DRFIP DU
GRAND EST ET DU BAS-RHIN

Le Directeur des Finances publiques Par Procuration,

H. DEFFONTAINES

STRASBOURG ECO

07/01/2020

00107	00 ORD.	20 GEST.	07 01 BORD.	RCI50121 TITRE	2150121 N° D'ORDRE

(38)

A détacher suivant les pointillés sans séparer ces deux zones

⑈8517798⑈ ⑆06701307190⑆ 67000070056⑈